

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 25 mars 2024 à 19 h 00**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Josée Beaudoin
Bertrand Bilodeau
Nathalie Laporte
Samuel Côté
Sébastien Bélair
Jean-Noël Leduc
Jean-François Rompré
Jacques Laurendeau

Sous la présidence de Madame la mairesse Nathalie Pelletier.

Sont également présents le directeur général, Me Jean-François D'Amour, la directrice générale adjointe, Me Sylviane Lavigne et la greffière, Me Marie-Pierre Gauthier.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
 3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 3.1 Adoption du Règlement 3449-2024 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application;
 - 3.2 Adoption du Règlement 3450-2024 sur les conditions de service d'électricité.
 4. AFFAIRES NOUVELLES
 5. QUESTIONS DES CITOYENS
 6. LEVÉE DE LA SÉANCE
-

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut se référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

1. 145-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Jean-Noël Leduc

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1. 146-2024 Adoption du Règlement 3449-2024 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application

Ce règlement a pour objet d'établir les tarifs d'électricité et les conditions de leur application à compter du 1^{er} avril 2024.

Le règlement comporte les modifications suivantes par rapport au projet de règlement déposé lors de l'avis de motion, soit :

- le retrait des articles 2.45 à 2.52, correspondant à la section 6 du chapitre 2 du règlement, intitulée « Mesurage net pour autoproducteur – Option 1 ».

IL EST proposé par le conseiller Jean-François Rompré

Que le Règlement 3449-2024 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2. 147-2024 Adoption du Règlement 3450-2024 sur les conditions de service d'électricité

Ce règlement a pour objet de fixer les conditions de service d'Hydro-Magog dans ses activités de distribution d'électricité;

IL EST proposé par le conseiller Jacques Laurendeau

Que le Règlement 3450-2024 sur les conditions de service d'électricité soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point

5. QUESTIONS DES CITOYENS

Questions d'intérêt particulier

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière à la fin de la

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MAGOG**

séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à le faire en direct, par téléphone ou par le biais de la page Facebook de la Ville, lors de la télédiffusion ou la webdiffusion de la séance.

6. 148-2024 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST proposé par la conseillère Josée Beaudoin

Que, l'ordre du jour étant épousé, la présente séance soit levée vers 19 h 26.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mairesse

Greffière